

PROTOCOLLE

de l'assemblée de paroisse du mercredi 27 novembre 2025, 20h00
à la salle de paroisse de Morat

Présent

Présidence	Hermine Mottini, présidente
Procès-verbal	Zita Schroeter, administratrice
Personnes présentes	30 personnes (liste de présence ¹)
Ayant droit au vote	25 personnes
Non ayant droit	5 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

La présidente de la paroisse, Hermine Mottini, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée budgétaire. Elle salue tout particulièrement le curé modérateur André Ouédraogo et les autres membres de l'équipe pastorale, les anciens présidents de paroisse Nik Bürge, Suso Bühlmann et Peter Huber, ainsi que les anciens membres du conseil paroissial, les membres de la commission financière de la paroisse Walter Dürri (président), Harald Kutin et Nik Bürge. Elle annonce ensuite les excuses². Hermine Mottini salue tout particulièrement Kirusanth Edman Mariyaseelan, qui participe pour la première fois à une assemblée paroissiale en tant que nouveau membre élu du conseil paroissial.

L'assemblée se déroule en allemand et en français.

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 du règlement sur les paroisses (RP) du 1er février 2003 :

- dans le INFO-PAROISSE no 11, novembre 2025
- sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- sur le site Internet de la paroisse: www.paroisse-morat.ch
- par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 45 du 7 novembre 2025

L'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 10 avril 2025 ont été publiés sur le site web de la paroisse et pouvaient être obtenus auprès de l'administration paroissiale. Le budget 2026 a également pu être obtenu auprès de l'administration paroissiale.

Questions/remarques

Aucune.

C Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 10 avril 2025
2. Budget 2026
 - a. Budget du compte courant
 - b. Budget des investissements
3. Prélèvement sur les fonds
4. Convention avec la paroisse de Cormondes : rapport intermédiaire
5. Raccordement au réseau de chauffage à distance : un aperçu
6. Pastorale : le parcours de confirmation francophone*
7. Divers

* Le point 6 de l'ordre du jour est avancé, car Marianne Plancherel, responsable du parcours de confirmation francophone, a un autre engagement après la présentation.

¹ Annexe 1 : Liste de présence, partie intégrante du procès-verbal

² Annexe 2 : Liste des excusés, partie intégrante du procès-verbal

Questions/remarques

Aucune.

Demandes

Aucune

La présidente ouvre l'assemblée.

D Scrutateurs

Hermine Mottini propose Suso Bühlmann und Alexander Schroeter comme scrutateurs, ceux-ci acceptent cette charge et sont élues par l'assemblée.

II Débats**1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 10 avril 2025**

Le procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 10 avril 2025 a été publié à l'avance sur le site Internet de la paroisse ; il a été mis à disposition pour consultation conformément aux prescriptions et ne sera plus lu (art. 24 al. 2 let. a et c RP).

Questions/remarques

Aucune

Proposition

Hermine Mottini propose à l'assemblée d'accepter le procès-verbal du 10 avril 2025 tel qu'il a été rédigé.

Décision

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

3. Budget 2026

Hermine Mottini passe le relais à Kirusanth Edman Mariyaseelan, conseiller paroissial, pour les explications relatives au budget 2026³. Le budget 2026⁴ est disponible sur les tables.

a) Budget du compte courant

Kirusanth Edman constate que le budget prévoit un excédent de dépenses de **CHF 15'930.00** et se situe dans la fourchette habituelle.

Il passe en revue tous les domaines et souligne les points les plus importants dans chacun d'entre eux.

Questions/remarques

Peter Huber remarque à propos de la présentation qu'il serait intéressant de comparer non seulement le budget de l'année précédente, mais aussi les comptes 2024. Les informations relatives aux comptes 2024 ne figurent pas dans la présentation, mais peuvent être consultées dans la version imprimée.

b) Budget des investissements

Le montant total de l'investissement s'élève à **CHF 124'700.**

Kirusanth Edman présente les investissements prévus et les illustre à l'aide de photos :

- Les bâtiments paroissiaux étant désormais raccordés au chauffage urbain, la chaufferie de l'ancienne école et de la maison des sœurs, la chaufferie et le local de stockage des granulés à la cure ainsi que le local technique de l'église ne sont plus nécessaires en tant que chaufferies ou locaux de stockage. Afin de pouvoir les utiliser à d'autres fins, elles doivent être nettoyées et repeintes, et dans certains cas, le sol doit également être nivelé et rénové.

³ Annexe 3 : Présentation PowerPoint, partie intégrante du procès-verbal

⁴ Annexe 4 : Budget de fonctionnement 2026 et budget d'investissement 2026, partie intégrante du procès-verbal

- Les portes en bois de l'église, de la cure et de l'ancienne école/maison des sœurs doivent être huilées afin que le bois ne devienne pas cassant.
- À Kerzers, l'église et ses annexes doivent être repeintes et un nouveau rideau séparant la petite salle de l'église de la nef doit être installé.
- Dans l'ancienne école, le grenier doit être isolé. Cela présente l'avantage de mieux isoler les locaux de l'accueil extrascolaire ASB Trésor situés en dessous en hiver et de les rendre moins chauds en été.
- En outre, diverses améliorations et embellissements doivent être réalisés dans le cadre de l'accueil extrascolaire (ASB) Trésor :
 - Les murs, les portes et les encadrements de portes doivent être repeints, car cela n'a pas été fait depuis très longtemps.
 - Les habillages des radiateurs doivent être renouvelés, car ils sont en si mauvais état qu'un enfant s'y est déjà coupé.
 - L'éclairage des salles d'accueil doit être amélioré.
- Le groupe de jeu Rondin Picotin a résilié son bail pour fin mars 2026, car le nombre d'enfants inscrits n'a cessé de diminuer. Parallèlement, l'ASB Trésor et le cabinet de logopédie/ergothérapie ont besoin de plus d'espace. La paroisse prévoit donc de réaménager la grande salle d'accueil du local Rondin Picotin. Une partie sera attribuée au cabinet de logopédie/ergothérapie, tandis que le reste de la surface, qui était jusqu'à présent louée par Rondin Picotin, sera désormais loué par l'ASB Trésor.

Questions/remarques

Aucune.

Kirusanth Edman donne la parole à la commission des finances.

Nik Bürge lit la prise de position de la commission des finances⁵ en allemand, Walter Dürr en français. Les réviseurs proposent à l'assemblée d'accepter le budget du compte courant et le budget des investissements 2026.

Proposition

Kirusanth Edman propose à l'assemblée d'accepter le **budget 2026 du compte courant** tel que présenté.

Décision

Les personnes présentes acceptent à l'unanimité le budget du compte courant 2026. Les conseillers présents ont également le droit de vote (art. 19 al. 3 RP).

Proposition

Kirusanth Edman propose à l'assemblée d'accepter le **budget 2026 des investissements** tel que présenté par le conseil de paroisse.

Décision

Les personnes présentes acceptent le budget des investissements 2026 également à l'unanimité. Les conseillers présents ont également le droit de vote (art. 19, al. 3 RP).

Kirusanth Edman remercie les paroissiens pour leur attention et leur confiance, puis redonne la parole à Hermine Mottini.

3. Prélèvement sur les fonds

Hermine Mottini annonce que, comme l'a déjà mentionné Kirusanth Edman, le conseil paroissial a décidé de verser un 13e mois de salaire aux employés de la paroisse. Elle précise que sont considérés comme « employés paroissiaux » les collaborateurs qui sont employés par la paroisse elle-même et qui perçoivent un salaire mensuel fixe, à savoir l'administratrice, les secrétaires paroissiales, les concierges, la responsable du nettoyage et le sacristain employé à titre permanent pour l'église de Kerzers. Les agents pastoraux ne sont pas des employés de la paroisse, ils sont employés par le diocèse.

Le conseil paroissial a préalablement effectué une analyse comparative des salaires dans le canton de Fribourg et est arrivé à la conclusion que les salaires des employés de la paroisse se situaient dans la fourchette basse à moyenne. De plus, les employés de la paroisse n'ont pas bénéficié d'augmentations salariales ni de compensation du renchérissement depuis longtemps. Un 13e mois de salaire est également la norme dans la grande

⁵ Annexe 5 : Rapport de la commission des finances du 27.11.2025 à l'att. de l'assemblée budgétaire, partie intégrante du procès-verbal

majorité des entreprises et institutions suisses. Afin de ne pas rendre la paroisse très peu attractive en tant qu'employeur, le conseil paroissial a donc pris la décision d'accorder un 13e mois de salaire.

Le 13e salaire est budgété pour 2026 dans les comptes salariaux correspondants.

Le conseil paroissial souhaite toutefois pouvoir verser dès cette année un 13e salaire aux employés de la paroisse. Comme celui-ci n'est pas budgété, le conseil paroissial demande à l'assemblée l'autorisation de prélever le montant nécessaire à cet effet, soit **17'850 CHF** pour les coûts salariaux et **4'500 CHF** pour les charges sociales, sur le fonds pour le développement du personnel. Le fonds pour le développement du personnel contient actuellement un montant de **CHF 40'000.00**. Ce prélèvement sur le fonds est une mesure unique, car comme mentionné, les coûts seront pris en charge par le budget ordinaire à partir de l'année prochaine.

Questions/remarques

Aucune.

Proposition

Hermine Mottini propose à l'assemblée de prélever **22'350 CHF** sur le fonds de développement du personnel afin de pouvoir verser un 13e mois de salaire aux employés de la paroisse en 2025.

Décision

La motion est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

4. Convention avec la paroisse de Cormondes : rapport intermédiaire

Hermine Mottini rappelle que l'assemblée paroissiale aurait dû voter au printemps 2025 sur la convention relative à l'unité pastorale de Gurmels-Morat. Mais l'assemblée paroissiale avait alors décidé de ne pas voter, car trop de questions restaient encore sans réponse.

Entre-temps, le conseil paroissial s'est penché de manière approfondie sur la question et Hermine Mottini peut présenter le rapport intermédiaire suivant : les deux conseils paroissiaux de Gurmels et Morat se sont réunis pour discuter des points en suspens ou peu clairs et ont élaboré une solution commune. Le conseil paroissial a également rencontré Bruno Boschung et discuté de la situation avec lui. Bruno Boschung a encouragé la paroisse à réexaminer la question dans le calme et a prolongé jusqu'au printemps 2026 le délai dans lequel la convention doit être soumise au vote. Le conseil paroissial fait volontiers usage de cette prolongation, qui lui permettra également de faire examiner la convention au préalable par la CEC avant de le présenter à nouveau à l'assemblée au printemps 2026.

Le sujet est donc en cours de traitement et le conseil paroissial informera les paroissiens en temps utile dans le bulletin paroissial avant l'assemblée de printemps 2026 du vote à venir.

5. Raccordement au réseau de chauffage à distance : un aperçu

Alexa Dürig, conseillère paroissiale chargée du dicastère Immeubles, donne un aperçu, à l'aide de photos, des différents travaux et chantiers liés au raccordement au réseau de chauffage urbain.

6. Pastorale : le parcours de confirmation francophone

Marianne Plancherel, responsable du parcours de confirmation du côté francophone, explique la structure et le contenu de la préparation à la confirmation et illustre également ses propos à l'aide d'images.

7. Divers

- Fränzi Bächler demande qui est Bruno Boschung, dont il a été question (point 4 de l'ordre du jour).

Hermine Mottini répond que Bruno Boschung est le président du conseil exécutif de la CEC.

- Bianca Mathys demande de nature que sont les accords entre Gurmels et Morat dont il a été question.

Hermine Mottini répond que l'accord concerne l'unité pastorale.

Bianca Mathys demande s'il ne s'agit donc pas d'une fusion.

Hermine Mottini confirme que ce n'est pas le cas, il ne s'agit pas d'une fusion.

- Madeleine Zürcher demande combien de temps il faudra encore attendre avant que le chauffage urbain soit opérationnel.

Alexa Dürig répond que tous les immeubles sont désormais raccordés et chauffés par le chauffage urbain.

Daniel Gumy demande ensuite si le chauffage urbain est utilisé pour le chauffage et l'eau chaude.

Alexa Dürig répond qu'une partie de l'eau est toujours chauffée par des chaudières, car sinon, il faudrait tirer des conduites jusqu'aux lavabos, ce qui serait très coûteux.

- Hans Zürcher souhaite savoir s'il existe déjà un aperçu des coûts du projet de chauffage urbain.

Alexa Dürig répond qu'il n'y en a pas encore, mais que les coûts seront plutôt inférieurs que supérieurs.

- Fränzi Bächler demande pourquoi personne à Morat ne savait que le permis de construire pour le foyer pour enfants avait été délivré.

ZS répond que jusqu'à présent, le conseil de fondation s'est malheureusement montré très discret dans sa communication avec la paroisse.

Hermine Mottini se réjouit que le permis de construire ait été délivré et demande à Fränzi Bächler comment elle a obtenu cette information.

Selon Madeleine Zürcher, le journal régional de SRF 1 en a fait état.

- L'abbé André demande au conseil paroissial s'il pourrait dire quelque chose au sujet de Thomas Perler.

Hermine Mottini informe les participants à l'assemblée que Thomas Perler a eu de la fièvre il y a une semaine et demie et a dû être hospitalisé, où une pneumonie a été diagnostiquée. Il va mieux depuis et devrait revenir à la cure le lendemain.

L'abbé André ajoute que Thomas Perler fêtera son 85e anniversaire le dimanche 14 décembre et que tout le monde est invité. Un apéritif sera offert après la messe.

Hermine Mottini se joint à l'abbé André et invite tout le monde à venir fêter Thomas Perler comme il se doit.

Comme aucune autre question, demande ou problème n'est signalé, Hermine Mottini remercie chaleureusement tout le monde et clôt la réunion.

Morat, le 7 décembre 2025

La présidente

La secrétaire de séance

Hermine Mottini, présidente du conseil paroissial

Zita Schroeter, administratrice

Remarque : Pour consulter les annexes mentionnées dans le procès-verbal et la présentation PowerPoint présentée lors de l'assemblée, veuillez les demander par courriel à administration@paroisse-morat.ch. Pour les recevoir par courrier, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées sous forme numérique par e-mail.